

## CONVENTION COLLECTIVE DE LA MÉTALLURGIE (Thiers)

 1 jour / 7h

 Dirigeant PME / PMI  
DRH / DAF / RRH / ARH  
Toute personne assurant la gestion du personnel

 animée par Sandrine BACIGALUPI, juriste droit social



Supports documentaires, cas pratiques, attestation de stage



**Prix adhérent UIMM Auvergne : 450€ HT**

**Prix non adhérent : 900€ HT**

**Dates, informations et inscriptions :** Joëlle Maubert-Plagne - 04 73 90 15 43 / [contact@uimmauvergne.org](mailto:contact@uimmauvergne.org)

### >> OBJECTIFS

- Acquérir une connaissance globale de la convention collective du travail de la métallurgie de Thiers
- Faire le tri entre les dispositions opérantes et les dispositions obsolètes
- Connaître les obligations conventionnelles territoriales pesant sur les entreprises en particulier les obligations financières (salaires minimaux, primes d'ancienneté...) notamment pour en faire un élément d'attractivité

### >> PROGRAMME

**Présentation de la convention collective :** articulation entre les dispositions territoriales et nationales

#### Formation du contrat de travail

- Embauche / Engagement : classification, seuil d'accueil des diplômés, mobilité
- Période d'essai / Essai professionnel
- Garanties à l'embauche (jeunes, personnes assurant l'intérim)

#### Exécution du contrat de travail

- Primes conventionnelles (travail exceptionnel la nuit, le dimanche, travail posté, les jours fériés, panier, pause payée)
- Rémunérations minimales conventionnelles (RAG, RMH, mode de calcul des primes d'ancienneté, rémunération minimale des alternants)
- Suspension du contrat de travail (congés payés, congés d'ancienneté, congés pour évènement de famille, indemnisation maladie, accident du travail)

#### Rupture du contrat de travail

- Préavis
- Heures de recherche d'emploi
- Indemnité de licenciement (impact des ordonnances Macron)
- Clause de non concurrence
- Départ et mise à la retraite
- Rupture conventionnelle

#### Disposition spécifiques applicables aux travailleurs à domicile



Une formation pratique sur la convention collective animée par les professionnels qui la négocient  
Un échange d'expérience entre les professionnels de la branche  
Un « service après-vente » illimité dans le temps dans le cadre de l'adhésion à l'UIMM Auvergne